RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00335
Numéro SIREN : 419 449 202
Nom ou dénomination : GROUPE ESTOUR

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2015 sous le numéro de dépôt A2015/003057

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

633899

Dénomination : GROUPE ESTOUR
Adresse : quartier Mathias 26320 Saint-marcel-les-valence - FRANCE-

n° de gestion : 1998B00335
n° d'identification : 419 449 202

n° de dépôt : A2015/003057
Date du dépôt : 20/05/2015

Pièce : Ordonnance du Président du 20/05/2015

633899

TRIBUNAL DE COMMERCE.....
.....ROMANS SUR ISERE

2015OP00881

A0151 3057

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, Pierre SABATIER, **Président du tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE,**

Vu la requête du 04.05.2015 reçue le 06.05.2015, qui précède et les motifs y exposés par les requérantes :

La société HECTOR
Quartier Mathias
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMANS SUR ISERE 443 087 432
Et
La société GROUPE ESTOUR SAS
Quartier Mathias
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE
RCS ROMPANS 419 449 202

Vu les articles L 223-9, L 223-33, L 236-10 ET L 236-23 L 236-62 et L 236-11 du Code de Commerce et les article R225-136 et R225-7 du décret pris pour application dudit code,

Attendu que La société GROUPE ESTOUR envisage une fusion absorption de la société HECTOR.

DESIGNONS en qualité de **commissaire aux apports et à la fusion** :

Monsieur Jean Luc MONCORGE Société BRUYAS MONCORGE ASSOCIES
94 Rue Servient
69003 LYON

Avec mission :

- d'apprécier et d'évaluer les apports en nature qui doivent être consentis du fait de cette fusion par absorption de la société HECTOR par la société GROUPE ESTOUR
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister
- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les textes règlementaires ;

DISONS que la présente ordonnance devra être déposée en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés de la société absorbée et de la société absorbante ;

Romans sur Isère, le 20/05/2015.

Le Président,
Pierre SABATIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS (DROME)

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans (Drôme)
20 MAI 2015
Pour la SCP CAZIER-GUILLAND,
le Commis-Greffier,
Nathalie CHAMBRÉ

REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

LES SOUSSIGNEES :

La société HECTOR, société à responsabilité limitée, au capital de 1 413 340 euros, ayant son siège social à SAINT MARCEL LES VALENCE (26320) Quartier Mathias, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 443 087 432,

ET

La société GROUPE ESTOUR, société par actions simplifiée, au capital de 1 312 240 euros, ayant son siège social à SAINT MARCEL LES VALENCE (26320) Quartier Mathias, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 419 449 202,

Représentées par Maître Loïc RICHARD du MONTELLIER, avocat associé du cabinet HORACE - SOCIETE D'AVOCATS, Immeuble Le Pilote – Europarc – 362 Rue Marius Lacrouze - 71850 MACON,

ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire à la fusion chargé :

- conformément aux articles L. 236-10 et L. 236-23 du Code de commerce, d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre la société GROUPE ESTOUR, société absorbante et la société HECTOR société absorbée;

-apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société GROUPE ESTOUR, société absorbante, par la société HECTOR, société absorbée.

Présentée à ROMANS,
Le 4 Mai 2015